

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 26 (1964)  
**Heft:** 15  
  
**Rubrik:** Menus propos

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Lorsque la nouvelle loi sur la circulation routière entra en vigueur, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs fit tout ce qui était en son pouvoir pour que ses dispositions soient dûment observées par les milieux ruraux. C'est ainsi qu'elle sut initier adroitemment ses membres, par la parole et par l'écrit, aux nouvelles prescriptions. En outre, elle fit tout particulièrement œuvre utile en préparant les jeunes conducteurs de tracteurs à l'examen théorique.

L'ASPT a accompli un travail remarquable non seulement lors de l'élaboration de la législation routière, mais aussi dans ses autres domaines d'activité. Nous laisserons à plus qualifiés que nous le soin d'y rendre hommage.

Nous remercions les dirigeants et les membres de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs des efforts qu'il font en vue d'accroître la sécurité de la circulation et présentons à cette organisation nos meilleurs vœux pour de nouveaux succès dans la poursuite de ses activités au service des détenteurs de tracteurs agricoles et des usagers de la route en général.

## **Menus propos**

---

*Je tiens beaucoup, moi aussi, à féliciter chaleureusement l'Association suisse de propriétaires de tracteurs de ses 40 ans d'existence. En outre, je lui souhaite un plein succès, également pour l'avenir, dans la défense des intérêts de ses membres.*

*J'ai appris de la Rédaction qu'il était prévu au début de composer le présent numéro du quarantenaire uniquement avec des articles écrits par des jeunes. On m'a toutefois avoué d'un air déçu que seuls deux de ces articles avaient été envoyés. C'était peut-être trop exiger, ai-je pensé tout d'abord, que de demander aux jeunes leur avis sur les activités futures de l'association. En y réfléchissant plus profondément, je me suis cependant dit que la Rédaction n'avait pas tellement tort de s'adresser à eux. Celui qui, jour après jour, est assis au volant d'un tracteur pour effectuer la plupart des travaux agricoles, ne peut en effet manquer de penser souvent aux activités déployées par l'organisation à laquelle il appartient. Sans qu'il le veuille, des réflexions de tout genre lui viennent à l'esprit et il lui arrive naturellement aussi de désirer telle ou telle chose précise. S'abstenir de communiquer son opinion aux dirigeants de l'association est alors faire preuve d'une fausse modestie. Une pareille attitude passive se montre d'autant plus regrettable que l'on n'a cessé, dans ce périodique, d'inviter les jeunes à collaborer. Ils sont d'ailleurs les premiers, d'une manière générale, à se plaindre qu'on ne leur demande pas leur avis.*

*J'engage donc vivement les jeunes à collaborer dorénavant tout au moins dans les colonnes de ce périodique. Sur le plan technique, notamment, cela ne devrait pas être très difficile.*

*Uli du Bözberg*